

Section 4.—Réserves monétaires.

Sous-section 1.—Réserves de la Banque du Canada.

Le tableau 3, la page 929 de l'Annuaire de 1936, mettait sous les yeux la composition des réserves d'or canadiennes détenues par le gouvernement de 1905 à 1934. La Banque du Canada détient ces réserves d'or depuis mars 1935. Sous l'empire de la loi du fonds du change (c. 60, 1935), effective en juillet 1935, elles doivent être évaluées au prix courant du marché de l'or. Le graphique de la p. 920 fait voir l'effet de la revaluation à partir de la date mentionnée ci-haut. Les nouvelles données paraissent maintenant sous l'item "réserves" du côté de l'"actif", au tableau 1, p. 919.

Sous-section 2.—Réserves en espèces des banques à charte au Canada.

Avant l'établissement de la Banque du Canada.—Jusqu'en mars 1935, les réserves en espèces ayant cours forcé étaient constituées en partie par les billets du Dominion (voir pp. 922-923) et en partie par la monnaie et le billon d'or et la monnaie divisionnaire, incluant ces formes d'espèces détenues par les banques elles-mêmes et comme dépôts dans les réserves centrales d'or. En autant que ces réserves étaient en or de fait ou des billets de Dominion garantis par de l'or, elles étaient sujettes aux influences expansives ou contractives des importations ou exportations d'or monétaire provenant de la balance des paiements internationaux du Canada, tant que le Canada était monométalliste-or.

Depuis l'établissement de la Banque du Canada.—Lors de l'établissement de la Banque du Canada, les banques à charte transférèrent leurs réserves d'or au Canada et leurs billets du Dominion à la nouvelle banque et reçurent en échange soit des notes de crédit de la Banque du Canada, soit ses propres billets. Il a été stipulé que dorénavant les banques à charte devaient transporter des réserves de cette sorte s'élevant à 5 p.c. au moins du passif des dépôts au Canada. Depuis ce temps, en conséquence, les réserves d'or garanties par la monnaie et le crédit des banques ont été commises à la garde de la banque centrale.

Les réserves en espèces qui paraissent au tableau 7 renferment, antérieurement au 11 mars 1935, l'or, la monnaie et les billets du Dominion détenus par les banques au Canada et les dépôts dans les réserves centrales d'or non affectés contre l'émission des billets de banque et, depuis la date indiquée ci-haut, les billets de la Banque du Canada et les dépôts qui y sont faits.

7.—Réserves en espèces des banques à charte au Canada, 1926-36.

NOTA.—Chiffres fournis par la Banque du Canada.

Année.	Moyenne annuelle des chiffres quotidiens.	Moyenne annuelle des chiffres de la fin du mois.	Année.	Moyenne annuelle des chiffres quotidiens.	Moyenne annuelle des chiffres de la fin du mois.
	\$'000,000	\$'000,000		\$'000,000	\$'000,000
1926.....	192	197	1932.....	172	186
1927.....	187	194	1933.....	189	195
1928.....	193	205	1934.....	201	203
1929.....	191	212			
1930.....	176	197	1935 ¹	213	216
1931.....	169	182	1936.....	225	225

¹ Voir le texte qui précède immédiatement ce tableau.